

# REUNION DE CONSEIL DU 26/05/2020

La séance est ouverte à 20h40 par M. le Maire sortant qui fait l'appel des quinze conseillers élus au premier tour de scrutin le dimanche 15 /03/2020. La salle est disposée de manière à respecter les règles sanitaires en vigueur et la distanciation physique entre les membres du conseil.

Tous les membres sont présents ou représentés, Mme Cathy AUBERT ayant donné procuration à Mme Sandrine THIERIOT. Le quorum étant dépassé, l'élection du Maire peut se dérouler selon la procédure réglementaire. M. le Maire sortant passe la présidence du conseil au doyen des élus, M. Gérard VAUCHEL.

M VAUCHEL Gérard est désigné secrétaire de séance.

## 1 Election du Maire :

Le président constate qu'aucun des conseillers élus ne tombe sous le coup de l'article L 2122-5 du code général des collectivités territoriales et les déclare tous éligibles à la fonction de Maire.

Le président entame la procédure de vote à bulletin secret.

Un seul conseiller se porte candidat en la personne de M. Gérard CLEMENT.

Deux assesseurs procèdent au dépouillement : M. Benoît MOUHAT et M. Damien LATHUILLIERE

14 bulletins portent le nom de M. Gérard CLEMENT. 1 bulletin portant le seul prénom « Gérard » est déclaré nul puisqu'il y a confusion possible entre les deux élus Gérard CLEMENT et Gérard VAUCHEL.

Le président déclare M. Gérard CLEMENT élu Maire de TENDON et lui donne la présidence pour la suite des débats à l'ordre du jour.

## 2 Nombre d'adjoints :

M. le Maire propose de nommer trois adjoints en conformité avec la règle de 30% qui permettrait d'en nommer quatre au maximum.

Le nombre de trois adjoints est accepté à l'unanimité des votants soit 15 voix.

## 3 Election des adjoints :

Mme Sandrine BREVOT se porte candidate au poste de 1<sup>ère</sup> adjointe.

M. Bruno CHARTON se porte candidat au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

M. Gérard VAUCHEL se porte candidat au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

A l'issue des trois votes à bulletins secrets, les deux premiers adjoints sont élus à l'unanimité des votants soit 15 voix. , le troisième adjoint est élu par 14 voix et 1 blanc.

## 4 Election des représentants de la commune au Syndicat des Eaux:

M. Dominique PIERRE et M. Bruno CHARTON qui assuraient ces fonctions lors du précédent mandat postulent à nouveau comme titulaires et M. Jérôme HOUOT se présente comme suppléant.

Les trois représentants sont élus à l'unanimité des votants avec 15 voix.

## 5 Election des représentants de la commune à la Commission Syndicale des Biens Indivis:

M. Gérard VAUCHEL, M. Mathieu RUBBEN et M. David BEGEL qui assuraient ces fonctions lors du précédent mandat postulent à nouveau.

Les trois représentants sont élus à l'unanimité des votants avec 15 voix.

## **6 Election des représentants de la commune au Syndicat Scolaire Intercommunal:**

M. Emmanuel LALLEMANT et M. Cédric LALEVEE se portent candidats.  
Ils sont élus à l'unanimité des votants avec 15 voix.

## **7 Désignation du correspondant Défense de la commune:**

M. Gérard VAUCHEL reprend la fonction de correspondant Défense de la commune, poste qu'il occupait lors du précédent mandat.

## **8 Programme voirie 2020:**

Compte tenu des dispositions particulières découlant de la pandémie « Covid-19 », les travaux suivants sont engagés :

A) – Reprise de 4 plaques d'égout sur le RD 11 suivant le devis accepté à l'unanimité des votants de l'entreprise PEDUZZI pour 2538 € TTC

B) – Pose de la couche de fermeture entre les numéros 12 et 16 du chemin du Fossard VC 16, application d'une monocouche sur le chemin de la Rose VC 9 et de l'accès au Garage de la Poirie VC 44 selon le devis accepté à l'unanimité des votants de l'entreprise STPI à hauteur de 14200 € HT.

Ces dépenses autorisées seront incluses dans le budget qui sera établi fin juin.

## **9 Embauche personnel communal:**

Compte tenu des dispositions particulières d'accueil et d'encadrement des enfants pour respecter les normes sanitaires en vigueur, le dispositif adopté par la commune pour satisfaire également aux besoins des parents nécessite l'embauche pour une durée de 5 semaines d'une personne qualifiée en renfort de l'équipe périscolaire.

L'embauche de Mme CLAUDEL Angélique qui avait donné entière satisfaction lors de ses stages de formation au sein de l'équipe est approuvée à l'unanimité des votants avec 15 voix.

## **10 Questions diverses :**

M. le Maire délivre quelques informations sur les autres commissions qui seront constituées après consultation des élus et de membres extérieurs selon les compétences et désirs de chacun :

SDANC, Voirie/Sécurité, Forêt/Tourisme, CCAS, Commission Scolaire et Périscolaire, Comité des Fêtes, Communication. Liste évolutive et non exhaustive.

Mme Sandrine THIERIOT donne des informations sur l'organisation de l'école et de l'accueil périscolaire selon les directives gouvernementales adaptées aux conditions locales et aux désirs des parents....Elle souligne à cette occasion la motivation et l'engagement personnel de l'équipe périscolaire pour faire face à cette situation exceptionnelle..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.